

La taxe d'apprentissage:
le seul impôt dont vous pouvez choisir l'affectation.

Merci de votre soutien!

Pour vous remercier de votre engagement à nos côtés nous vous proposons:

- un accès facilité aux expositions et aux rencontres de l'École,
- des invitations aux vernissages et événements de la Cité,
- une information régulière sur les investissements rendus possibles grâce à vous.

Nous informer de votre démarche nous permettra de vous remercier comme il se doit!

Comment verser la taxe?

L'École est habilitée à percevoir la taxe au titre de la catégorie B.

Vous versez la taxe par l'intermédiaire d'un des organismes collecteurs habilités (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers...), en lui demandant d'effectuer le versement à la Cité de l'architecture & du patrimoine / École de Chaillot.

NUMÉRO UAI: 0755222U

Contacts

ÉCOLE DE CHAILLOT

Antoine Monpert
01 58 51 52 38
amonpert@citechailot.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION DU DÉVELOPPEMENT ET DU MÉCÉNAT

Julie Baron
jbaron@citechailot.fr
01 58 51 50 18

Sonia Legros
slegros@citechailot.fr
01 58 51 50 09



TAXE D'APPRENTISSAGE

soutenez l'École de chaillot



La Cité en bref

Le Palais de Chaillot abrite depuis 2007 la Cité de l'architecture & du patrimoine qui est, avec ses 23 000m², le plus grand centre d'architecture au monde.

Son musée conserve des collections présentant les plus grands chefs-d'œuvre de l'architecture française, du Moyen Âge à nos jours.

Des expositions temporaires consacrées à toutes les formes de la création architecturale y sont proposées.

L'École de Chaillot constitue le département formation de la Cité.

Quelques chiffres...

1270 architectes du patrimoine en activité sur le territoire français

450 AUE en poste dans les services de l'État

300 personnes suivent chaque année les différentes formations

200 intervenants experts

100 édifices étudiés dans le cadre des ateliers sur site en France et à l'étranger aboutissant pour certains à leur restauration et réutilisation

Qu'est-ce que l'École de Chaillot ?

Fondée en 1887 et s'appuyant sur une longue tradition, l'École de Chaillot est la seule institution en France spécialisée dans l'enseignement du patrimoine architectural et urbain.

Elle forme les architectes souhaitant se spécialiser dans la conservation et la restauration du bâti ancien. Elle assure aussi la formation post-concours des Architectes et urbanistes de l'État. Elle prépare aux concours d'architecte en chef des Monuments historiques. Elle propose une formation pour les maîtres d'ouvrages ainsi que des cours d'histoire & actualité de l'architecture pour le grand public.

L'École de Chaillot transmet ainsi son expertise unique en matière de préservation et de valorisation de notre patrimoine.



Séance de travaux dirigés © École de Chaillot

Pourquoi soutenir l'école ?

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'École, vous soutenez l'exceptionnel patrimoine français, en contribuant à :



FORMER LES PROFESSIONNELS GARANTS DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI, URBAIN ET PAYSAGER



TRANSMETTRE UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE EN MATIÈRE D'ANALYSE, DE TRAITEMENT ET DE PRÉSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES



SOUTENIR UNE FORMATION DE HAUT NIVEAU, DONT L'EXPERTISE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE EST RECONNUE POUR LA PRÉSERVATION DE SITES HISTORIQUES À TRAVERS LE MONDE



SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS PUBLICS AU PATRIMOINE ET À LA CULTURE ARCHITECTURALE.

Notre projet pédagogique

Vous nous aidez à proposer une formation d'excellence et à maintenir nos priorités pédagogiques.

- la formation des architectes du patrimoine, dans le cadre du DSA (Diplôme de spécialisation et d'approfondissement),
- la formation des architectes et urbanistes de l'État (AUE),
- le rayonnement des savoir-faire français à l'étranger, dans les nombreux pays où l'expertise de l'École est sollicitée (Bulgarie, Maroc, Cambodge, Laos, Vietnam).



Voyage d'intégration à Villiers © École de Chaillot